



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 111 b) de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement :

coopération économique et technique entre pays en développement

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

Rapport du Secrétaire général**

Additif

Mesures prises par le système des Nations Unies

1. Commission économique pour l'Afrique

1. En 1999, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont mené à bien une étude portant sur la création d'un mécanisme autofinancé destiné à la Communauté, afin d'assurer le financement approprié et régulier nécessaire à l'exécution de projets et programmes qui visent à une plus grande intégration régionale. À cet effet, la Communauté de développement de l'Afrique australe envisage de mettre en place un « prélèvement communautaire » et/ou un fonds régional. La CEA a également fourni une aide technique et des services de conseil à la Communauté dans de nombreux domaines : établissement du rapport de la Communauté pour l'an 2000 sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe; formation aux technologies de l'information et élaboration d'une stratégie d'information et de communication; création d'un service chargé des questions concernant les femmes; et exécution d'un projet concernant le corridor de Beira, initiative conjointe du

Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la CEA, financée par la Banque africaine de développement.

2. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

2. Dans le cadre de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont défini les domaines prioritaires suivants : éducation pour la prévention contre le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida); création d'un organe de presse indépendant; utilisation des nouvelles technologies de l'information; élaboration d'une politique régionale en matière de science et de technologie; harmonisation des diplômes et mobilité académique; et mise au point d'une politique culturelle régionale qui englobe les activités communes menées à l'échelon régional. L'UNESCO a appuyé la création d'une base de données à l'intention du Consortium de l'Afrique australe chargé du contrôle de la qualité dans le domaine de

* A/56/150.

** Contributions reçues depuis la publication du document A/56/134.



l'éducation, ainsi que l'initiative de la Communauté de développement de l'Afrique australe visant à améliorer les capacités régionales en matière d'éducation. L'Organisation a contribué sur les plans technique et financier à la tenue de la première conférence pour la jeunesse organisée en septembre 2000 par la Communauté, qui a recommandé l'établissement d'un bureau pour la jeunesse au secrétariat de la Communauté, à Gaborone.

3. En collaboration avec les secteurs de la Communauté de développement de l'Afrique australe concernés, l'UNESCO finance des services d'experts en vue d'offrir à la Communauté une formation concernant la gestion des ressources en eau, l'éducation en matière d'énergie renouvelable, la formulation d'une politique culturelle régionale et l'adoption d'une approche multidimensionnelle de l'éducation dans le domaine de la prévention du VIH/sida, destinée aux décideurs.

3. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

4. La coopération entre la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'appuie sur le Mémoire d'accord de 1996 relatif aux réfugiés, s'agissant notamment des déplacements de population forcés vers la région ou au sein de celle-ci et des déplacements migratoires, ainsi que sur la mise au point de mécanismes qui visent à gérer ces déplacements et à s'attaquer à leurs causes profondes.

5. En janvier 2001, le Haut Commissaire Assistant s'est entretenu, en Afrique australe, avec des représentants des gouvernements des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe au sujet des initiatives prises en faveur des réfugiés dans la région. En 2000, le HCR a collaboré étroitement avec la Commission militaire mixte issue de l'Accord de Lusaka relatif à un protocole humanitaire pour la République démocratique du Congo, en vue de mettre au point des normes de base qui permettent d'assurer les droits fondamentaux des réfugiés et des personnes déplacées. En avril 1999, il a participé avec la Communauté à l'opération Blue Crane, exercice militaire organisé en Afrique australe et concernant l'utilisation des moyens militaires régionaux à des fins humanitaires.

6. Parallèlement à l'aide consacrée à la planification des catastrophes causées par l'homme qui sont suscep-

tibles d'entraîner des déplacements de réfugiés et autres déplacements de populations forcés, le HCR appuie les gouvernements de la région qui s'emploient à anticiper les situations d'urgence engendrées par les catastrophes naturelles. Comme suite aux inondations dévastatrices qui ont touché le Mozambique en 2000, le HCR a fourni des articles non alimentaires d'une valeur de 100 000 dollars des États-Unis et a coopéré aux opérations de secours régionales.

7. Les 14 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont envoyé des représentants au colloque régional du HCR consacré aux consultations mondiales sur la protection internationale qui s'est tenu à Pretoria en février 2001. Le HCR a également participé, en tant qu'observateur, à des réunions ministérielles et parlementaires de la Communauté, au cours desquelles il a pu soulever des questions relatives aux réfugiés.

Union postale universelle

8. Conformément à la Stratégie postale de Séoul pour les années 1995-2000, adoptée en 1994, l'Union postale universelle (UPU) appuie la mise en oeuvre d'un projet régional qui vise à promouvoir l'informatisation du traitement et du suivi du courrier international en Afrique du Sud; au Botswana, au Lesotho, au Malawi, en Namibie, et en Zambie. Parallèlement, un projet d'aide à l'informatisation du traitement et du suivi des services financiers est en cours d'exécution en République-Unie de Tanzanie. D'autres initiatives prises à l'échelle du continent en collaboration avec l'Union panafricaine des postes ont également permis aux pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe d'améliorer la qualité de la distribution du courrier en Afrique. Dans le cadre de la Stratégie postale de Beijing pour les années 2000-2004, adoptée en 1999, l'UPU continuera de contribuer aux projets régionaux mis au point par la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le domaine de la réforme des postes.